



2022 / 114

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE PREMIER DECEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - COLLOMB Daniel - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GUILLARD Paul - KALIAKLOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MARTINOT Gabriel - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : Mme GROS Claudine à M. DUNAND François
Mme JAY Hélène à Mme MARTINET-BON Françoise
Mme MORARD Ghislaine à M. GROGNIET Jean-Christophe

Date de Convocation :
24 novembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 20
Votants : 23

EXCUSE : Bernard GSELL

Monsieur Thierry BRUNIER est désigné Secrétaire de Séance.

Objet : Subventions aux associations

Le Vice-Président en charge des sports et de l'évènementiel sportif rappelle que par délibération 2022/59, complétée des délibérations 2022/66 et 2022/78, le Conseil communautaire a voté les subventions versées aux associations pour l'année 2022.

Toutefois, la CCVA ayant reçu de nouvelles demandes, il propose de compléter les subventions attribuées au vu des besoins de financement exprimés par les associations :

Association	Montant attribué
Tarentaise Natation le Morel (TANAMO)	500 €
Nâves Ski Nordique (NSN)	1 500 €
Association « Jojo et ses copains »	620 €
Comité féminin de dépiage des 2 Savoie	1 150 €

Vu les délibérations 2022/59, 2022/66 et 2022/78,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE l'attribution des subventions ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
23			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

André POINTET

